



# Le courrier du militant

Fédération  
Nationale  
Equipement  
Environnement

la  
cgt

N° 1511 >> Juin 2019



**Dossier**

**Protection sociale  
complémentaire**

**CGCV**  
*Campagne d'été 2019*

**Phares et Balises**  
*Dangers pour nos côtes*

**G7 à Brest**  
*Communiqué CGT Environnement*

**Loi Fonction Publique**  
*Mobilisons nous !*



Cet été, comme bien d'autres, aura été riche en promulgation de textes, notamment loi santé, décrets réformant le baccalauréat, loi de transformation de la fonction publique, rapport Delevoye sur la retraite, prônant la mise en place d'un système par points dévastateur pour le niveau des pensions ...

Autant d'outils utilisés par le gouvernement pour avancer dans sa politique de destruction de la protection sociale, des services publics et de la fonction publique.

Pendant ce temps-là, notre président se fait passer aux yeux de la communauté internationale pour un « sauveur de l'environnement et de l'humanité ».

Mais dans son pays des droits de « l'homme », on offre toujours plus de dividendes aux actionnaires et on répond par la répression à celles et ceux qui protestent et se battent pour un autre monde.

Dans le champ ministériel, le jeu des chaises musicales continue. Après la nomination d'Elisabeth Borne en remplacement de F. de Rugy, Jean-Baptiste Djebarri la remplace aux transports...

Mais pour les personnels et leurs missions, la tendance ne change pas : le désengagement de l'Etat se poursuit et avec lui une difficulté grandissante pour mener à bien son travail correctement, dans de bonnes conditions et avec considération.

Tout ceci peut conduire à la désolation et au repli sur soi. Ne donnons pas ce plaisir à ceux qui misent sur notre résignation.

Rien n'est terminé tant que la volonté est là. Battons-nous, résistons, servons-nous de tous les points d'appui de mobilisation qui s'offrent à nous pour lutter encore et toujours.

Hasta la victoria siempre !



## SOMMAIRE

- 2 | ÉDITO
- 3 | LE CGCV
  - Campagne d'été 2019
- 4-9 | DOSSIER
  - Protection sociale complémentaire :  
Analyse de la consultation CGT
- 10 | G7 À BREST
  - Communiqué CGT Environnement
- 10-13 | PHARES ET BALISES
  - Dangers pour nos côtes !
- 14-15 | LOI FONCTION PUBLIQUE
  - Mobilisons nous !



TOUTE NOTRE ACTUALITE  
SUR INTERNET

[www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Facebook : @CGTEcologieTransportLogement

Le courrier du militant  
de la Fédération Nationale CGT  
de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01.55 82 88 75  
Télécopie : 01.55.82.88.70

E-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)  
Site Internet : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Directrice de publication :  
Isabelle ROBERT

IMPRIMEUR:  
RIVET PRESSE EDITION SARL  
SIRET: 405 377 979 00019  
ADRESSE POSTALE:  
BP 15577  
24 rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges Cedex 9

CPPAP : 0719 S 06937. ISSN 1277-6459  
Périodicité : trimestriel  
abonnement annuel : 5,34 €,  
plus numéros spéciaux : 8,23 €



## **La CGT mobilisée pour les enfants du CGCV !**

Chaque été, pour les enfants du CGCV, les vacances débutent et se terminent toujours de la même manière. Un stade ou une enceinte sportive, en région parisienne devient 4 fois en juillet et en août, le lieu de rassemblement et de répartition des enfants issus de nos Ministères pour aller ou revenir de vacances.

Année après année, des bénévoles assurent dans les gares et aéroports parisiens l'accueil des groupes de jeunes. En arrivant dans la capitale ils sont dirigés vers des bus afin de se rendre dans une enceinte sportive. En 2019, nous avons eu le plaisir de découvrir une nouvelle enceinte sportive dans le 16ème arrondissement de Paris, le stade Suchet.

Pour passer, de bonnes vacances, il faut de la bonne humeur, du beau temps et une très bonne organisation. Les militants de la CGT, aux cotés de leurs collègues issus des autres syndicats (Force Ouvrière, CGC-CFE et la CFDT), ont œuvré ensemble pour assurer le rassemblement et la répartition vers les séjours à l'aller et les villes d'origine au retour.

A cela s'ajoute la gestion des pique-niques et des gouters, du matériel pédagogique et des tentes (pour certains séjours) et aussi l'accueil des parents des jeunes parisiens qui doivent venir directement amener ou venir chercher leurs enfants au stade.

Il y a aussi, mais pour un nombre d'enfants moins importants, les « mini-colo » qui génèrent également une mobilisation pour le transport des heureux bénéficiaires à plusieurs reprises durant la période estivale..

Pendant les séjours, les administrateurs CGT sont en alerte afin de pouvoir répondre aux questions qui se posent au quotidien. Matériel, ressources humaines, gestions d'imprévus. Avec près de 4000 jeunes aux 4 coins du monde c'est un engagement fort des membres qui est demandé.

Mais si la saison d'été 2020, est désormais terminée, il faut :  
-trier les tentes et le matériel  
-vérifier les budgets qui ont été confiés aux directeurs,  
-faire les bilans des séjours, des hébergements, des loisirs afin d'améliorer les séjours et nous projeter déjà dans les vacances d'été de 2020 !

Avec le CGCV, c'est tout un travail pour partir en vacances !!





# Protection Sociale Complémentaire (PSC) des fonctionnaires

## Analyse de la consultation FNEE-CGT

Le processus de référencement au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire est terminé.

La MGEN est retenue pour 7 ans et l'offre référencée a été mise en place au 1er janvier 2019.

Cependant, le cadre du référencement, les contraintes imposées par les textes et l'évolution des offres sanitaires en France imposent que nous réfléchissions au dispositif pour les agents publics que nous sommes.

De plus, le gouvernement a demandé, en 2018, à une mission inter-inspection de produire un rapport sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires.

La loi de transformation de la fonction publique prévoit une ordonnance pour réformer la protection sociale complémentaire des agents.

Cette ordonnance devant être prise dans les 15 mois après la publication de la loi. Le cadre du référencement et les contraintes imposées par les textes juridiques nous ont prouvé l'inefficacité du référencement qui a permis à

notre employeur de ne pas contribuer à la PSC des agents depuis 9 ans !!

**Cette consultation ouverte du 27 mars au 12 juin 2019, a eu pour vocation de recueillir, sur une plateforme sécurisée et de manière anonyme, l'avis des agents des MTES/MCTRCT afin d'enrichir les propositions pour la protection sociale complémentaire de la FNEE-CGT.**

Cette consultation a été diffusée par courriel et par un kit de communication comprenant des affiches, des flyers et des QR codes. La consultation a fait l'objet de près de **1 678 contributions**.

De manière méthodologique, chaque adresse IP ne pouvait répondre qu'une seule fois au questionnaire. Chaque question avait la possibilité d'être renseignée par une possibilité « ne se prononce pas ».

Ainsi les pourcentages prennent en compte ceux qui ne se sont pas exprimés. Sur les 1678 réponses, nous avons eu **784 expressions libres** dans les cases destinées à « expression libre ». Ces expressions permettent d'avoir une approche plus qualitative des réponses

statistiques et de comprendre, parfois, l'état d'esprit de ceux qui se sont exprimés ou de leurs raisonnements.

Les questions de la consultation ont fait l'objet d'échanges dans le cadre des instances fédérales.

**Les résultats de cette « consultation » ne sont pas l'expression de la CGT** mais un élément d'analyse pour prendre « la température » des agents et améliorer les propositions de la CGT en lien avec la remontée du terrain mais aussi à la lumière des valeurs et du débat en découlant.

### 1) Complémentaire à la sécurité sociale

Partant du constat que la Protection Sociale Complémentaire est « complémentaire » de la sécurité sociale, la CGT a souhaité savoir si les agents étaient attachés à la sécurité sociale.

Nous pouvons observer qu'à la question « **Concernant la sécurité sociale vous souhaitez :** », les réponses sont à plus de 88% pour un renforcement des remboursements de la sécurité sociale.



Mais une partie seulement des participants (moins de 40%) souhaitent un renforcement jusqu'au 100% sécurité sociale.

Si on peut observer une aspiration des agents à une sécurité sociale forte, est-ce que pour autant, ils souhaitent la disparition des complémentaires santé?

## II) Quel dispositif pour la PSC ?

Après avoir consulté sur le rôle et la place de la sécurité sociale, un texte bref présente les différents dispositifs existant. Il est demandé la préférence des agents pour l'un ou l'autre des dispositifs. En italique, nous reproduisons le texte inscrit dans la consultation.

« Dans le secteur privé : Depuis l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2013 les salariés du privé ont l'obligation de souscrire à une complémentaire santé. Cette complémentaire santé est obligatoirement financée au moins à 50% par l'employeur. Il n'y a pas de choix entre plusieurs complémentaires de la part des salariés, c'est la même complémentaire pour tous les salariés d'une entreprise. Des options peuvent toutefois exister pour « renforcer la protection ».

L'employeur peut négocier, consulter les représentants des salariés ou prendre une décision unilatérale pour choisir la complémentaire applicable à tous les salariés dans l'entreprise.

**Dans la fonction publique territoriale**, une couverture globale à la fois en santé et en prévoyance n'est pas obligatoire, il y a trois possibilités et deux procédures possibles au choix de l'employeur :

1. **Ne rien faire** et ne rien proposer aux agents,
2. **La labellisation**, une procédure nationale où toutes les complémentaires santé peuvent faire labelliser une offre pour la fonction publique territoriale. L'employeur participe au financement de la couverture en versant directement à l'agent une partie du tarif appliqué.
3. **La convention de participation** ; l'employeur choisit (souvent en concertation avec les organisations syndicales) une offre santé et/ou prévoyance chez un seul opérateur et contribue

Intitulé des réponses	Réponses	pourcentage
Un renforcement des remboursements	812	48,7 %
Un renforcement jusqu'au 100 % des dépenses engagées	661	39,6 %
Une diminution des remboursements par transgerts aux complémentaires	53	3,2 %
Ne se prononce pas	142	8,5 %

Les réponses à la question « **Souhaitez-vous la disparition des complémentaires ?** » est de 30,3% positive. Cette question entre en résonance avec les agents qui souhaitent le 100% des remboursements par la sécurité sociale.

Ces réponses massives vont à l'encontre de la volonté des gouvernements passés de « dérembourser » et d'externaliser vers les complémentaires les frais de santé.

Cependant une très nette majorité ne souhaite pas la disparition de la complémentaire santé et du système actuel.

### « Souhaitez-vous la disparition des complémentaires ? »

Intitulé des réponses	Réponses	pourcentage
Oui	1 062	66,7 %
Non	250	15,7 %
Ne se prononce pas	280	17,6 %

Cette perception des participants à la consultation se traduit par une cohérence de réponses à la question : « **Souhaitez-vous que l'ensemble des « prix » de la santé soit administré par la sécurité sociale ?** ». Près de 67% des participants souhaitent que l'ensemble des prix soit administré par la sécurité sociale. Cette forte tendance va dans le sens de la réforme du gouvernement et du 100% santé.

Au niveau confédéral CGT, cette contradiction apparente entre une aspiration au 100% sécu et l'envie d'un secteur mutualiste vivant s'est traduit par la réaffirmation récente du 100% sécurité sociale à travers la production de documents et de notes qui vont dans ce sens.

Dans le même mouvement, la confédération souligne l'importance de réinvestir le champ des complémentaires santé (que ce soit Institut de Prévoyance ou Mutuelles) pour faire progresser les questions sécurité sociale et protection sociale partout où cela est possible. La confédération souligne à cette occasion le mouvement social existant dans ses organismes de protection sociale.

### « Souhaitez-vous que l'ensemble des « prix » de la santé soit administré par la sécurité sociale ? »

Intitulé des réponses	Réponses	pourcentage
Oui	1 062	66,7 %
Non	250	15,7 %
Ne se prononce pas	280	17,6 %

seulement sur l'offre faisant l'objet de la convention de participation. Les agents gardent le choix d'adhérer ou pas à cette offre. Ils peuvent choisir également une offre non conventionnée.

**L'agent a le choix entre :**

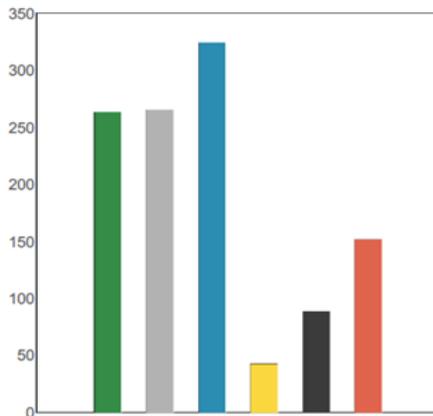
- a) des centaines d'offres labélisées,
- b) prendre une offre non labellisée (parmi plus d'une centaine)
- c) ne pas prendre d'offre du tout.

Dans les trois cas, **le montant de l'aide de l'employeur reste à la « discrétion » de l'employeur »**



### III) L'organisation de la Protection sociale complémentaire

Les répondants plébiscitent à plus de 91,3% un dispositif permettant une obligation de financement de la part de l'employeur. Ainsi, les agents envoient un signal très clair sur la nécessaire implication de l'employeur dans le financement de la protection sociale complémentaire des agents.

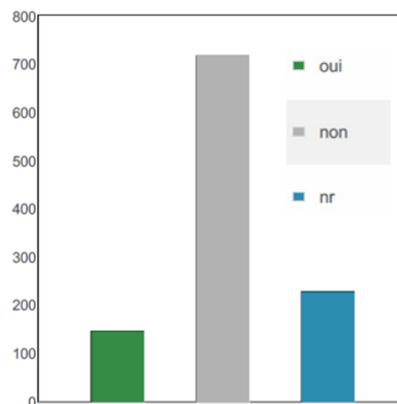


Si la proposition de la convention de participation arrive légèrement en tête des dispositifs exposés avec 29,7% des répondants, elle est talonnée par le secteur privé à 23,4% et par la labellisation à 22,7%. Si aucun des dispositifs présentés ne recueille un large consensus, cela n'est pas non plus dû à la préférence des agents pour le référencement.

Il y a seulement 13,6% des répondants à la question « **Souhaitez-vous un statu quo sur le référencement? (La situation actuelle vous convient?)** » qui souhaitent un statu-quo sur la procédure de référencement.

Le référencement ne répondant visiblement pas aux besoins et à la demande des agents du Ministère de la transition écologique et solidaire.

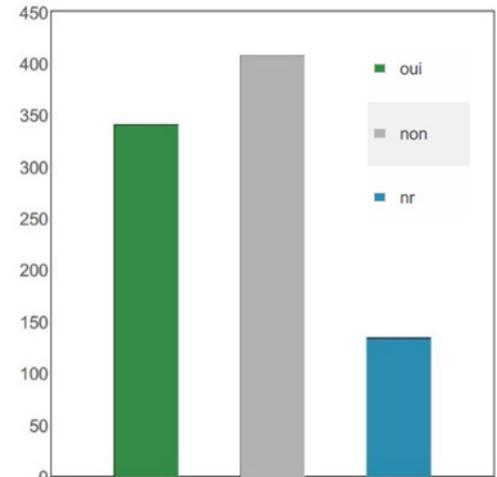
Ce « plébiscite » est peut-être à mettre en corrélation avec ce que les agents perçoivent dans la complémentarité entre le statut de fonctionnaire et la protection sociale complémentaire notamment en prévoyance (en effet, la complémentaire santé prévoyance dans sa majorité, complète le maintien de salaire à 50% par l'employeur).



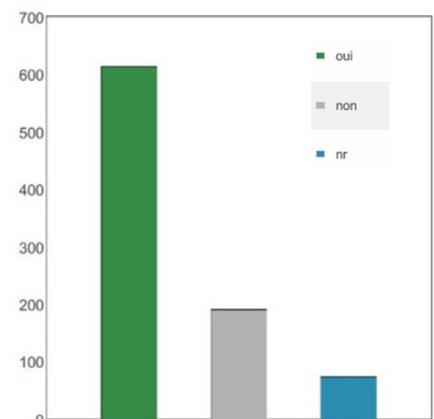
Souhaitez-vous un statu quo sur le référencement ? (La situation actuelle vous convient?)

La comparaison avec les pratiques du secteur privé depuis l'ANI est un élément central à prendre en compte car beaucoup d'agents fréquentent des salariés du privé dont la cotisation est prise en charge au moins à 50% par l'employeur privé. Les expressions libres dans ce domaine ont souvent été axées sur le fait que l'Etat employeur n'était pas exemplaire par rapport à l'Etat législateur et les obligations des employeurs privés.

Si les agents souhaitent une obligation de financement de la part de l'employeur, ils ne souhaitent pas majoritairement l'obligation d'adhérer (46,5% versus 37,6%).



Par contre cette majorité s'inverse nettement quand il est souligné dans la question l'obligation d'adhérer « seulement si » l'employeur est obligé de contribuer à hauteur de 50% pour la protection sociale complémentaire.



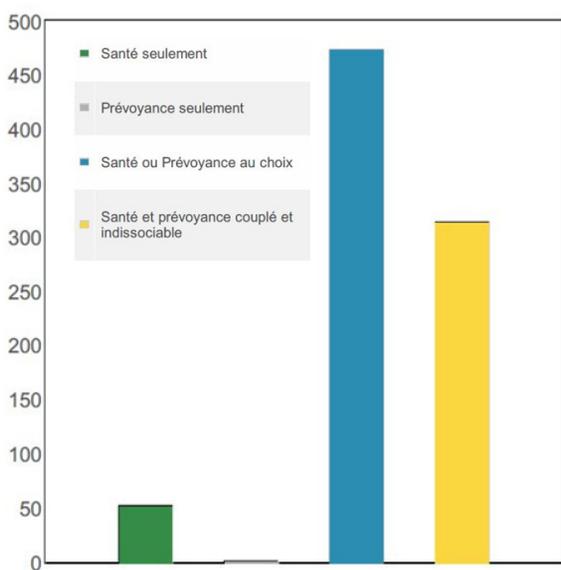


Près de 70% des agents pourraient consentir à une obligation d'adhésion si l'employeur finançait plus de 50% de la cotisation. Ce basculement entre les deux questions montre la sensibilité des agents à « l'obligation » en contrepartie d'un financement consistant.

En ce qui concerne la nature de leur couverture complémentaire, les répondants rejettent une offre qui serait uniquement en santé ou uniquement en prévoyance. Ainsi si 37,2% souhaitent une santé et une prévoyance indissociable. Ils sont 56,5% à vouloir une santé ou une prévoyance.

Ce « ou » entre la santé ou la prévoyance, a fait l'objet de nombreuses questions dans la rubrique « expression libre ».

Une partie des personnes consultées ne comprenant pas si cela était un « ou » inclusif ou un « ou » exclusif. (Je prends soit l'un soit l'autre / je peux prendre l'un et l'autre sans pour autant avoir l'obligation de prendre les deux). Par contre, les expressions libres posent la question du couplage et notamment le « pouvoir choisir », sans pour autant exprimer clairement quel choix ils feraient.



#### IV) Comment organiser les solidarités ?

Les deux tiers des agents préfèrent un opérateur unique pour l'ensemble du Ministère plutôt qu'une multitude d'acteurs. Cette demande correspond aux conclusions du référencement. Cette proportion est également cohérente avec l'expression des agents en question 5 qui mettaient en avant des dispositifs de protection sociale (secteur privé et convention de participation) ne retenant qu'un seul opérateur de protection sociale.

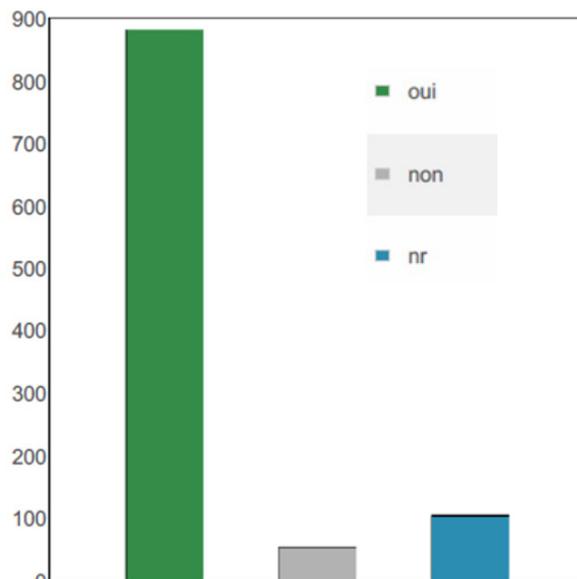
Mais cette demande d'opérateur unique ne rencontre pas la demande d'une offre unique. En effet, si les agents souhaitent majoritairement un seul opérateur, ils souhaitent avoir le choix entre plusieurs offres. Ainsi, 84,2% des agents veulent une offre adaptée à leur contexte familial, à leur besoin ou leur âge. Ces deux expressions, qui sont dans la thématique « organisation des solidarités » peuvent montrer une apparente contradiction permettant d'un côté d'organiser des solidarités fortes avec un seul opérateur (mutualisant largement et faisant diminuer les coûts d'acquisition) et d'un autre la nécessaire adaptation à la personne de l'offre à choisir.

Pour gérer les solidarités et les cotisations, il est notable que seulement 2% des agents souhaitent une gestion par un acteur lucratif.

Ce tout petit score nous permet d'affirmer qu'il y a un vrai rejet de la part des répondants vis-à-vis des entreprises d'assurance lucratives. Le non-lucratif pour sa part est choisi au-delà des trois quarts des agents.

Par contre, un agent sur 5 ne se prononce pas sur la nature lucrative ou pas du gestionnaire de la protection sociale complémentaire. Ce taux d'agents ne se prononçant pas, peut être analysé comme étant une double méfiance vis-à-vis du non lucratif et du lucratif ou bien une méconnaissance des enjeux et une incompréhension des différences des deux modèles. L'expression libre sur cette thématique souligne le rejet, parfois violent, du lucratif et s'interroge sur les possibles dérives des acteurs non-lucratifs. Une demande de transparence et de contrôle est régulièrement remontée.

Les réponses à « **Souhaitez-vous dans les instances dirigeantes des représentants des agents ?** » montre que 85% des agents souhaitent une représentation des agents dans les instances dirigeantes de l'organisme gestionnaire.



Seul 43 répondants préfère qu'il n'y ait pas de représentants alors que 10% des consultés ne se prononcent pas.

Cette demande forte d'avoir des représentants des agents dans les instances dirigeantes est d'autant plus renforcée que les agents souhaitent que cette représentation ne passe pas par l'unique prisme de l'employeur ou des syndicats.





## Réunion des parlementaires des pays du G-7 à Brest:

# la France montre le cap de la protection des mers, mais abandonne le navire.

La France se targue d'être la 2ème puissance maritime mondiale parce qu'elle dispose de 10 millions de km<sup>2</sup> répartis dans 4 océans, mais elle n'investit pas à la mesure de ses responsabilités dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Pourtant, lors du G7 à Biarritz, Emmanuel Macron a insisté sur le rôle déterminant des écosystèmes marins pour tendre vers les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. En mai, notre président a soutenu les recommandations de l'IPBES, dont «la protection et la gestion des aires marines protégées, zones clés de la biodiversité marine».

Il semble utile de rappeler à nos décideurs que l'état de l'environnement marin conditionne aussi la plupart des activités humaines en mer et sur le littoral, sur lesquelles reposent de très nombreux emplois.

En même temps, l'Etat français est en train de saborder les avancées obtenues ces dernières années, en affaiblissant encore les établis-

sements publics chargés de la connaissance et de la protection de l'environnement marin.

Ainsi, la fusion prévue des différents établissements travaillant sur la biodiversité rassemblera 2600 agents, mais 150 suppressions de postes sont déjà programmées; son budget, déjà maigre, sera amputé de 40 millions d'euros. A peine 10% de ces postes seront dédiés aux milieux marins, et encore moins pour le fonctionnement des 9 Parcs naturels marins et 220 sites Natura 2000 en mer.

Avec des moyens si dérisoires, la France ne tiendra pas ses engagements envers les directives européennes et s'expose à des sanctions financières de dizaines de millions d'euros.

Plus globalement, la France trahit les nombreux accords internationaux dans lesquels elle s'est impliquée au titre des conventions pour la protection des mers (Nairobi, Barcelone, Oslo-Paris, Carthagène, traité de l'Antarctique ...).

L'Etat français et son ministère chargé de l'environnement doivent nous redonner les moyens d'assurer nos missions de connaissance et de protection des milieux marins!!!

«Make French marine environment great again!»



**Signalisation maritime  
Protection du littoral  
Phares-Balises/Polmar  
Danger pour nos côtes !**



Les objectifs contenus dans Action Publique 2022 dans le cadre de la transformation de la fonction publique représentent un danger pour l'avenir de l'activité et la protection de la mer et du littoral. Maintenir un haut niveau de sécurité pour guider les navires, protéger et préserver l'écosystème des mers et du littoral, est à nouveau menacé sous couvert de nouvelles technologies qui sont loin de faire l'unanimité.

**La signalisation maritime**

La signalisation maritime est constituée par l'ensemble des dispositifs utiles à la navigation maritime pour :

- indiquer les zones dangereuses aux abords des côtes et des grandes routes maritimes

- guider les navires vers les ports
- donner les moyens aux navires de connaître leur position, en vue de la côte comme au large, de jour comme de nuit.

Ces dispositifs peuvent être visuels, sonores ou radioélectriques : ce sont les phares, les balises, le GPS, etc...

**Les Phares et balises**

En France, l'entretien et la diffusion des informations sur les dispositifs de balisage et de navigation sont assurés par le service des phares et balises.

Les services des phares et balises sont chargés d'entretenir, de moderniser les dispositifs d'aide à la navigation mis en place le long des côtes et en mer (France hexagonale et Outre-mer)

pour signaler les dangers (écueils, hauts fonds) et baliser les routes maritimes et les chenaux d'accès aux ports.

**Ces services relèvent des 4 Directions Inter Régionales de la Mer (DIRM) :**

- Manche Est-Mer du Nord (MEMN), dont le siège est au Havre ;
- Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO), dont le siège est à Nantes ;
- Sud-Atlantique (SA), dont le siège est à Bordeaux ;
- Méditerranée (Med), dont le siège est à Marseille
- Auxquelles s'ajoutent les Directions maritimes Outre Mer

Les DIRM sont des services déconcentrés du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire qui dépendent de la Direction des Affaires

Maritimes (DAM), l'une des trois directions de la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM).

Le programme Sécurité Affaire Maritime (SAM) géré par la DAM organise les Dispositifs de Contrôle et de Surveillance (DCS).

Les Centres de Sécurité des Navires (CSN), services spécialisés des DIRM ont en charge de veiller au respect des conventions internationales ou des règlements nationaux en matière de sécurité, de prévention de la pollution et, le cas échéant, de sûreté et de certification sociale.

Les dispositifs d'aide à la navigation entretenus par le service des phares et balises comportent environ :

- 8 000 Etablissements de Signalisation Maritime (ESM) qui se décomposent en : 150 phares, 3 500 marques lumineuses, 4 500 marques passives.

- 3 systèmes de radionavigation : les stations terrestres françaises d'EGNOS (complément du GPS), le LORAN C (système de radionavigation) et une vingtaine de balises Racon (type de transpondeur radar utilisé pour marquer les dangers de la navigation maritime), Les services des phares et balises exercent également les missions suivantes:

- la coordination avec les États étrangers et les organisations internationales (Organisation maritime internationale, AISM) pour les questions relevant de la signalisation maritime

- la gestion du matériel Polmar (lutte contre la pollution maritime)

- En lien direct avec les CROSS (Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage) assurant des missions de coordination des activités de sécurité et de surveillance des activités maritimes (trafic, surveillance des routes maritimes...)

Le personnel des phares et balises (environ 1000 personnes en 2019) comprend entre autres **des ouvriers des parcs et ateliers (OPA)** chargés d'effectuer les réparations, **des marins** chargés de conduire les baliseurs et les bateaux de travaux (afin de déposer et reprendre les bouées en mer) et **des personnels d'exploitation et techniciens supérieurs**

**du développement durable du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) spécialisés dans le domaine des phares et balises.**

Le service des phares et balises, s'appuie avec d'autres services, sur l'un des services de l'Etablissement Public Administratif (EPA) : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA, ex-CETMEF), qui met au point les dernières

- Vingt-quatre unités littorales des Affaires maritimes (ULAM) dotées de moyens côtiers ;
- Huit baliseurs
- Dix-neuf navires de travaux
- Onze vedettes de balisage
- Un navire de recherches archéologiques.

**La protection du littoral- Plan Polmar**

Le plan Polmar est un plan d'intervention français qui est déclenché en cas de pollution marine. Institué en 1978, à la suite de la catastrophe de l'Amoco Cadiz, il

par les préfets de zone de défense.

- 13 centres de stockage et d'intervention, à savoir 8 centres en France métropolitaine à Dunkerque, Le Havre, Brest, Saint-Nazaire, Le Verdon, Sète, Marseille, Ajaccio et 5 centres en outre-mer. Le maintien opérationnel est assuré par des OPA

Le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) a été créé en 1978 dans le cadre des mesures prises

à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz pour améliorer la préparation à la lutte contre les pollutions accidentelles des eaux et renforcer le dispositif d'intervention français.



évolutions du matériel de signalisation. Les Affaires maritimes disposent d'une flottille de cinquante-cinq moyens de contrôle et trente-huit navires de balisage, soit quatre-vingt-treize bâtiments en tout :

- Trois patrouilleurs: Iris, Thémis, et le patrouilleur austral des Affaires maritimes Osiris
- Trois vedettes de surveillance régionale: Mauve, Armoise, Gabian (PM30)

sert à coordonner le personnel et à mobiliser les moyens de lutte. Le plan Polmar comprend un volet marin et un volet terrestre :

- Le plan Polmar Mer est déclenché par les Préfets maritimes
- Le plan Polmar Terre est déclenché par les préfets des départements concernés par la pollution lorsque la pollution atteint les côtes. Lorsqu'une coordination est nécessaire, elle est pilotée

**Les orientations du MTES**

La Direction de l'Armement des Phares et Balises (DAPB) a commencé sous la directive de la Direction Générale des Affaires Maritimes à un état des lieux de son activité en s'appuyant sur plusieurs rapports.

## Signalisation maritime: mars 2018 rapport Cazotte-Baraduc

Ce rapport prévoit notamment de :

- Réviser des textes législatifs de la signalisation maritime et la politique de balisage, entre ce qui relève **strictement de l'État** (établissements de signalisations maritime (ESM) et les autres balisages relevant d'installations portuaires et d'activités commerciales, dites « aides à la navigation de complément » (ANC) avec comme objectif de **transférer aux collectivités locales ce qui ne relève pas des obligations nationales.**
- Tendre vers **un centre opérationnel par façade maritime** et réduire le nombre de sites secondaires.
- **Réduire le parc d'éléments de balisage** et adapter les matériels
- **Réduire la longue portée de certains phares et progressivement le parc d'ESM**, par le développement du balisage virtuel et du balisage actif en lien avec celui de la « e-navigation ».
- **Réduire drastiquement la quantité de navires actuellement dans l'armement Etat qu'ils soient baliseurs ou navires de travaux.** Cela se fera par une extension des zones couvertes par les différents centres. **La Direction des Affaires Maritimes préconise la diminution de 15% des équipages de l'armement des Phares et Balises et 35% des navires.**

**Plan Polmar: septembre 2017, Rapport AYPHASSORHO - PICHON, (CGEDD)-**

## DUSART, (IGAM) sur l'organisation du dispositif POLMAR/Terre de lutte contre les pollutions marines.

En s'appuyant sur des statistiques établissant une réduction très sensible de la fréquence des accidents maritimes et des pollutions marines observée depuis plusieurs décennies, ce rapport préconise notamment de :

- procéder à **une révision des textes de cadrage POLMAR** pour adapter le dispositif à l'organisation territoriale ainsi qu'aux moyens des pouvoirs publics et préciser les responsabilités et missions des différents services.
- réorganiser le dispositif de stockage des matériels de protection et de lutte POLMAR/Terre en métropole dans l'objectif de disposer à terme d'**un seul centre de stockage unique.** Cet objectif pourrait être atteint en passant par des phases intermédiaires comportant cinq ou deux centres...

## Le désengagement de l'Etat

Ces différents rapports, issus d'une commande publique, visent en priorité à réduire l'intervention de l'Etat y compris dans les domaines relatifs à la sécurité et à la préservation de l'environnement.

Nous sommes toujours sous la logique de la « sacrosainte » réduction de l'endettement public qui se traduit inexorablement par une réduction des moyens et des effectifs publics.

A partir de cela, nous pouvons douter de leur objectivité en raison de l'objectif recherché.

Pour arriver à ses fins, l'Etat utilise toujours les mêmes moyens :

- Décentraliser en transférant des compétences aux collectivités territoriales, c'est notamment le cas pour les installations portuaires (ANC)
- Privatiser autant que possible les missions de service public

Nous sommes bel et bien en face d'un désengagement de l'État et d'un déficit d'orientation sur les questions majeures. Les schémas directeurs de signalisation maritime et le rôle de la signalisation maritime au sein de la navigation moderne, la sauvegarde du patrimoine des phares, la mutualisation des moyens nautiques de la DAM, la modernisation de l'armement unique....Autant de sujets qui sont délaissés par l'administration de la mer.

Toujours présenté sous les vocables de modernisation et de restructuration, le désengagement de l'Etat a des conséquences sur la sécurité maritime et la protection du littoral. La réorganisation des services de la DAM est sans cesse conditionnée par la réduction de ses moyens et de ses effectifs. L'arrêt des recrutements notamment chez les OPA entraîne dans un premier temps une polyvalence et par la suite une perte de compétences sur des métiers spécifiques rela-

tifs à l'entretien des phares et des bouées.

Les marins expérimentés des phares et balises ne pourront plus répondre à l'entretien de l'ensemble de la signalétique, cette charge reviendra alors aux acteurs locaux (mairies ou départements) qui ne sont pas certains d'assurer le maintien en l'état de l'ensemble du parc signalétique maritime régalien.

L'évolution vers un balisage virtuel est loin de faire l'unanimité chez les marins peu convaincus par son efficacité et sa fiabilité, d'autant qu'ils sont nombreux à ne pas être équipés de moyens récents comme par exemple les plaisanciers mais aussi la petite pêche qui naviguent à vue car proche des côtes.





Pour les personnels, aucune réflexion n'a été présentée aux organisations syndicales sur l'irruption de cette « intelligence artificielle » dans les procédures métiers et les services. Les conséquences sur l'évolution future des emplois n'ont pas été prises en compte. Aucune perspective ni prospective ne sont posées en termes de recrutements, de modification de l'exercice des missions.

L'éventualité d'une pollution marine semble écartée ou peu probable selon les rapports et expertises. Pourtant il ne faut pas oublier le naufrage du « Grande America » au large de la Rochelle en mars 2019 ou la collision en méditerranée en octobre 2018 entre un navire roulier tunisien et un porte-conteneurs chypriote. Accidents identifiés comme mineurs par les médias qui ont rela-

tivisé leur risque pour l'environnement maritime.

## La CGT revendique un service public de qualité !

Incontestablement, l'orientation du Gouvernement privilégie l'intérêt économique au détriment de la sécurité et la protection de l'environnement. Ces choix liés à la politique ultralibérale sont contraires aux valeurs défendues par la CGT qui revendique un service public de qualité.

Pour la CGT, la sécurité maritime et la protection du littoral doivent rester une priorité avec des compétences qui doivent relever du niveau national.

Il faut stopper le projet AM 2022 et réorganiser les services de la DAM avec :



- Le maintien de la signalisation maritime sous la compétence de l'Etat avec des agents publics sous statuts publics
- Des moyens notamment en effectifs afin de pouvoir assurer les missions en toute sécurité
- Stopper les externalisations
- Permettre aux agents d'assurer leurs missions, de garder leurs compétences et la maîtrise de leurs métiers spécifiques au domaine maritime
- Le maintien des centres de stockage POLMAR/Terre en métropole et Outre-Mer
- Un effectif suffisant dédié à POLMAR/Terre pour l'entretien et la maintenance des matériels
- Un financement suffisant pour l'entretien et la maintenance des centres de stockage POLMAR/

### Terre

- Des textes réglementaires définissant le rôle de chacun (Etat , collectivités, niveau international...) pour assurer un véritable plan de crise en cas de pollution marine venant toucher le littoral.
- Une formation adaptée à tous les agents concernés et des exercices de mises en situation avec tous les services de l'Etat, Collectivités, DDTM...

L'Etat a les moyens de préserver et d'améliorer la signalisation maritime et la protection du littoral, il suffit d'une volonté politique.

Il faudra expliquer à la population comment la suppression des moyens et des effectifs qui entraînent la diminution d'un maintien opérationnel en cas de crise vont améliorer la sécurité maritime et la capacité de réponse aux risques de pollution.



fonction  
publique

la  
cgt

# Face à la loi de destruction de la Fonction publique mobilisons-nous !

## La Loi adoptée

Définitivement adoptée par les parlementaires, jugée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel le 1<sup>er</sup> août dernier, la loi portant transformation de la Fonction Publique est promulguée. Elle fera l'objet de plusieurs dizaines de textes d'application et de quatre ordonnances.

### Ces 4 ordonnances porteront sur :

- la négociation collective aux niveaux national et territorial ;
- la protection sociale complémentaire des agents ;
- les modalités de recrutement en catégorie A et la formation professionnelle ;
- La codification du droit de la Fonction publique.

## Ensemble, poursuivons la bataille

Une nouvelle séquence de la bataille engagée s'ouvre. Celle portant sur ces différents textes et plus largement encore celle portant sur la défense, la reconquête et le développement d'une Fonction publique du XXI<sup>ème</sup> siècle au service de l'émancipation humaine, de la satisfaction des droits fondamentaux et d'une nouvelle logique de développement permettant aux générations d'aujourd'hui et de demain de satisfaire leurs besoins.

### Retrouvez sur le web :

loi fonction publique : <https://onvenutpas.fr>  
<https://www.cgtservicespublics.fr/societe/politiques-et-finances-publicques/plan-action-publique-2022/article/ap-2022-pour-les-missions-publicques-l-interet-general-les-citoyens-les>

## La boîte à outils...

Pour la CGT, cette loi est constitutive de la boîte à outil dont Macron, son gouvernement et sa majorité parlementaire, ont besoin pour mettre en œuvre les objectifs poursuivis au titre du chantier « Action Publique 2022 » initié le 26 septembre 2017.

Bien plus conséquent que la Révision Générale des Politiques Publiques et la Modernisation de l'Action Publique mises en œuvre sous les quinquennats de Sarkozy et de Hollande, Action publique 2022 s'inscrit dans le changement et même le basculement de société que celles et ceux qui gouvernent entendent imposer au profit du capital et de la finance.

D'un point de vue budgétaire, l'accentuation et la généralisation des politiques austéritaires dans la loi de programmation des finances publiques, les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale, ont pour objectif de réduire toujours plus et encore les cotisations sociales et les impôts des entreprises et des classes sociales les plus fortunées.

C'est dans ce sens qu'« Action Publique 2022 » est conçu pour générer des « économies durables et structurelles » et dans le même temps dégager de nouvelles sources de profits pour le capital.

C'est aussi dans ce sens que les processus d'abandon, de privatisation, d'externalisation, de transfert, de délégation de politiques publiques, les fermetures et les regroupements d'innombrables services publics, d'administrations, de collectivités territoriales ont été engagés de manière conséquente.

**« En même temps » que les pouvoirs publics organisent la fermeture et le regroupement d'innombrables services publics, la mise en place d'un réseau France Services a été décidée le 25 avril 2019 par les pouvoirs publics. Ainsi, 300 points France services seraient créés au 1er février 2020 : des maisons fourre-tout minimalistes regroupant des missions des trois versants de la Fonction publique, de Pôle emploi, des CAF, etc...**



De fait, c'est une logique d'extinction et de privatisation du service public et de la Fonction publique qui est aujourd'hui mise en œuvre par les pouvoirs publics. Dans le prolongement du discours de Macron du 5 septembre 2017 où il avait demandé aux préfets d'être des entrepreneurs d'Etat, la puissance publique est donc appelée à être gérée comme une entreprise.

D'où la machine de guerre construite avec la loi Dussopt qui a notamment pour objet de vider de sa substance le Statut général des fonctionnaires fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, de modifier de manière encore plus conséquente la politique de l'emploi dans la Fonction publique et les modalités de gestion des personnels.

Retrouvez sur le web :

Plaquette CGT : « Vive le statut général des fonctionnaires »  
[https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/livret\\_70anniv.statut-web.pdf](https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/livret_70anniv.statut-web.pdf)

### Une attaque sans précédent contre les fonctionnaires et la citoyenneté au travail

Avec les attaques portées contre la démocratie sociale et le Statut général des fonctionnaires, c'est la négation du fonctionnaire citoyen qui est à l'œuvre.

Avec le recours accru et sans limite aux contractuels sur des emplois permanents ou encore la création d'un contrat de projet, c'est une Fonction publique sans fonctionnaires ou presque qui pourrait se construire.

Avec la fusion des CT (comités techniques) et des CHSCT, la suppression de presque toutes les prérogatives des CAP, la généralisation de l'entretien individuel, du RIFSEEP et de différentes formes de rémunération au mérite, avec les mobilités forcées liées aux abandons et privations de politiques publiques, de fermetures et de regroupements de services, c'est une dégradation conséquente des conditions de vie au et hors travail qui est promise aux agents.

**La portée de l'attaque est telle qu'une agence d'accompagnement à la reconversion professionnelle des agents de l'État va être mise en place.**

**Pour la CGT, d'autres choix s'imposent : ceux constitutifs de services publics, d'une Fonction publique, d'emplois publics, de fonctionnaires et d'agents citoyens susceptibles de répondre aux défis posés par le XXI<sup>ème</sup> siècle consistant à permettre de manière solidaire, sur les plans international, européen, national et territorial, aux femmes et aux hommes de répondre à leurs besoins sans compromettre l'avenir de la planète.**

**Avec les personnels, l'ensemble du monde du travail, les citoyennes et citoyens, la CGT Fonction publique poursuit le combat pour la défense et le développement du service public. Les luttes en cours, dont celles des urgences, des sapeurs-pompiers et des finances publiques, attestent de la volonté de résister et des capacités de mobilisation.**



## COMITÉS D'ENTREPRISE

**Le pouvoir  
d'agir  
ensemble sur  
l'essentiel.**



**Ce qui est essentiel à la Macif,  
c'est d'apporter une protection adaptée  
à votre comité d'entreprise\*.**

Depuis plus de 30 ans, la Macif est l'assureur privilégié des comités d'entreprise en France. Elle accompagne les élus dans leurs missions, leur propose une couverture spécifique pour leurs activités\* et réserve des avantages aux salariés de leur entreprise\*\*.

**Vous voulez en savoir plus, rendez-vous  
en point d'accueil ou sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
**Essentiel pour moi**



\* Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat MAS CE souscrit. Sous réserve d'acceptation du risque par l'assureur.

\*\* Offres soumises à conditions, valables en 2018, réservées aux salariés bénéficiaires d'un comité d'entreprise ayant signé un Pacte CE en 2018.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)).